

**DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_076
du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur**

Séance en date du 8 juillet 2025

5 - « Affaires statutaires »

Point n° 5.9 « Désignation de deux représentants des usagers à la commission FSDIE » (pour vote)

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 26	
Membres représentés : 6	Pour : 32
Total : 32	Contre : 0

VU la charte de gestion et d'utilisation du FSDIE approuvée le conseil d'administration du 9 juillet 2024.

Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) est un fonds principalement destiné au financement des projets portés par des associations étudiantes dont l'objectif est de s'adresser prioritairement aux autres étudiants mais aussi à la communauté universitaire dans son ensemble. Une part de ce fonds peut être affectée à l'aide sociale aux étudiants en difficulté.

Les crédits du FSDIE sont gérés par une commission constituée dans chaque établissement sous le contrôle de la CFVU, et composée notamment de deux étudiants élus du CA.

Il revient à l'ensemble des membres présents et représentés du conseil d'administration de désigner deux représentants étudiants appelés à siéger au sein de la commission FSDIE. Ces deux représentants étudiants sont choisis parmi les membres titulaires du collège « usagers » siégeant au conseil d'administration.

Mme Enora VAGNAUX a présenté sa candidature.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la candidature de Madame Enora VAGNAUX en tant que représentante des usagers à la commission FSDIE

Besançon, le 08/07/2025



Le président

Hugues DAUSSY

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur*